

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de : **MARCLOPT**
Séance du : **03 JUIN 2025**

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	13
- présents	12
- votants	12
- absents	1
- exclus	

Date de convocation :

28/05/2025

Date d'affichage :

28/05/2025

Objet
9.1 CONVENTION ADS

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juin, et à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

Etaient présents : Raphaël DOITRAND, Bernard BRUN, Emmanuel OULION, Bernadette AGOSTINI, , Sandrine PERRET, Stéphane BAROU, Pierre SAUZET, Bruno REY, Dominique PONTONNIER Valérie GAUDIN Gaëlle LACHAND

Absents : Eric HERRGOTT

Secrétaire de séance : Bernadette AGOSTINI

Mme le Maire informe au Conseil Municipal que la dématérialisation des procédures doit être mise en œuvre dans le cadre des instructions des autorisations d'urbanisme.

Celle-ci suppose une adaptation de la convention relative au service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols conclu entre la commune et les communes

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention ADS
- **AUTORISE** MME le Maire à signer toutes pièces à intervenir

La secrétaire de séance
Mme Bernadette AGOSTINI



Ont signé au registre Mme le Maire et le secrétaire de séance.
Publié sur le site internet le 09/06/2025

Certifié conforme,
Fait à Marclopt,
LE 03/06/2025
Le Maire,
Catherine EYRAUD

